

# Profession de foi CGT Smile 2022

Les futures élections du Comité social et Économique (CSE) débuteront le 7 novembre 2022. Nous présenterons une liste CGT en invitant tous les syndicats à se joindre à nous comme le Specis-UNSA.



## **Nous sommes encore à la recherche de candidats et candidates.**

Nous souhaitons constituer une liste **intégrant des représentants dans toutes les agences** afin de promouvoir des activités sociales et améliorer les conditions de travail partout.

La liste est **ouverte aux non-syndiqués** qui se reconnaissent dans ce que nous portons et avons porté dans l'entreprise.

Notre liste s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'actuel CSE.

**Pour vous porter candidat sur la liste commune, contactez-nous par mail avant le 17 octobre à l'adresse : [cgt.smile@gmail.com](mailto:cgt.smile@gmail.com)**

## Quelques mots sur le bilan

### Côté CSE

Nous sortons de 3 ans de mandat CSE. C'était la première fois à Smile qu'un CSE était mis en place après la loi travail de 2016 qui supprime les CE, Délégués du personnel et Comité Hygiène et Sécurité.

Un petit bilan de cette nouvelle organisation : le CSE a eu moins d'élus et plus d'heures de délégation théoriques, heures qui n'ont pas été forcément utilisées car il faut tout de même remplir ses obligations envers les clients. Cela a eu pour conséquence de faire porter le travail sur quelques-uns. Ensuite nous avons perdu l'assurance d'avoir des représentants dans chaque agence, la direction ayant refusé la mise en place de représentants de proximité. Résultat : un certain éloignement de certaines agences où nous n'avons pas ou peu d'élus. **Il est important d'avoir une liste qui intègre des élu-es de toute la France !**

Pendant le mandat nous avons eu cet événement exceptionnel qu'était le **covid-19**. Nous avons avec les élu-es tenu à être vigilants sur les mesures sanitaires, car le travail ne doit pas nous mettre ou mettre en danger notre entourage.

Suite à cela, la Direction a voulu mettre en place le **flex office sans justification** fonctionnelle. Nous constatons aujourd'hui que nos avertissements étaient bien fondés, puisque l'application a été délaissée et donc un retour au fonctionnement naturel, puisque le flex office ne répondait à aucun besoin.

Le CSE, c'est aussi les Activités Sociales et Culturelles. Bien qu'elles aient été bien mises de côté pendant le confinement, nous avons pu les relancer dès que cela était possible avec les différents relais CSE présents dans les agences (Merci à elleux !). Voici des exemples concrets :

- Abondamment plus qu'à la normal du **solde Kalidea** pendant la période de covid-19 pour compenser le manque d'événements.

- Reprise des **activités sociales** (sport le midi, soirée, escape game...).
- Organisation du (légendaire) **voyage au Ski** où même des agences qui n'y avaient pas participé depuis longtemps s'y sont jointes !
- Communication régulière via le [site du Comité Social et Économique](#), comme :
  - les comptes-rendus de réunion
  - les invitations à certains gros événements
  - les retours sur ces événements
  - les nouvelles réductions (Kalidea, courses à pied, ...)
  - des informations diverses (changement des minimas conventionnels, ...)
- Mise en place d'une [newsletter](#) sur le site du CSE, et du canal de discussion **slack** [#cse\\_os](#).

*[Il est important que vous vous inscriviez à cette newsletter car c'est notre seul moyen de communication directe avec vous !]*

Pour fonctionner le CSE a un budget social fixé par l'entreprise. Ce budget est d'environ 69€ par salarié par an. Avec cette somme, il est impossible de mettre en place des avantages ambitieux (chèques vacances, cadeaux...). Nous demandons régulièrement l'augmentation du budget, refusée par la direction.

## Côté Syndicat

Lors du mandat précédent nous avons obtenu des avancées lors de négociations :

- [Télétravail](#) :
  - L'augmentation de 2 à 3 jours de télétravail de base.
  - La suppression de l'interdiction de jours adjacents au weekend pour télétravailler.
  - La suppression du plafond pour les compensations en télétravail passant à un forfait de 10€/mois peu importe le nombre de jours télétravaillés.
  - ... *Sur ce dernier point, particulièrement important et insuffisant, nous n'avons pas dit notre dernier mot, cf. la section sur le futur.*
- [Égalité Professionnelle](#) :
  - l'amélioration du congé enfant malade avec la suppression du délai de 3 jours d'hospitalisation.
  - la formation du management et la mise en place de procédures d'alerte sur les violence sexistes et sexuelles au travail.
  - Participation des élu·es et Syndicats à la promotion de la journée du 8 mars.
- [Qualité de Vie et Conditions de Travail](#) :
  - L'ouverture prochaine au forfait mobilité durable avec l'aide pour les déplacements à vélo.
  - L'aménagement des locaux pour la sécurisation des vélos.
  - L'obtention de matériel de réparation d'appoint.
- [Handicap](#) :

- L'obtention de jours d'absence payés pour les travailleuses en situation de handicap.
- La clarification des démarches d'aménagement de poste de travail.

Nous avons aussi :

- Fait un **suivi du rachat** Smile/Alterway en publiant les résultats d'une enquête.
- **Accompagné** les salarié-es sur des conflits individuels.
- Alimenté le [site syndical de la CGT Smile](#) qui permet d'obtenir toutes les actualités des **négociations** à Smile ainsi que des infos sur vos droits et des informations sociales nationales ou de branche pertinentes.
- Fait régulièrement des enquêtes pour **recueillir vos avis** et construire nos revendications se basant sur le réel de vos préoccupations.
- Mis en place une [newsletter](#) sur le site syndical.

## Ce que nous voulons poursuivre et faire

### Côté CSE

- Maintenir toutes les actions déjà enclenchées sur le mandat précédent.
- Améliorer la communication (régularité, qualité, ...) sur le site CSE.
- Trouver de nouveaux avantages et activités à mettre en place :
  - Coach sportif pour la salle de sport d'Asnières.
  - Co
  - ntinuer et élargir les réductions des courses sportives en amateur.
- Continuer l'analyse sur la santé, la sécurité et les condition de Travail.
- Suivre les formations des Sauveteurs Secouristes au Travail.
- Améliorer la gestion du budget du CSE avec un suivi et une communication plus régulière.
- etc.

### Côté Syndical

Vous pouvez retrouver sur notre site internet, l'ensemble des thèmes sur lesquels nous voulons travailler. Ceci n'est bien sûr pas un programme arrêté, chacun peut contribuer. Pour les mandats qui arrivent nous continuerons à pousser les sujets suivants comme :

- **Télétravail** : Renégocier la charte Télétravail pour faire sauter la limite des 10€ pour obtenir une véritable compensation financière (le chauffage ça coûte...) et mettre à disposition du vrai matériel pour que nos de travail ne génèrent pas de trouble musculo squelettique à terme.
- **Matériel de travail** : L'achat de matériel de bureau comme les docks USB-C ou des supports pour PC portable de qualité pour arrêter de voir des boîtes de cartons sur nos bureau...
- **Travailleuses étranger-es** : L'obtention de jours d'absence payés pour faire les renouvellements de titre de séjour pour les travailleurs étrangers. Nous avons 13% de

travailleurs étrangers à Smile, c'est important que leur démarches administratives ne deviennent pas un désavantage vis-à-vis des autres salarié·es.

- **Réparation vélo** : L'obtention de matériel d'appoint pour réparer les vélos dans les agences.
- **Ticket restaurants** : L'augmentation des tickets restaurants, car notamment en région parisienne ils ne suffisent plus.
- **Salaire** : La mise en place d'augmentation **collective** en plus des augmentations individuelles, car il est important de compenser l'inflation pour tous !
- **Budget CSE** : Augmenter le budget du CSE pour mettre en place plus d'activités sociales et culturelles permettant de rassembler les salarié·es lors de moments conviviaux (sport le midi, ski, buffet, afterwork...).
- **Égalité F/H** : Continuer à faire progresser l'égalité femmes-hommes en faisant un suivi de l'accord égalité professionnel.
- **Participation** :
  - Négocier un accord dérogatoire du calcul de la participation afin de ne plus être à 0€ de participation, en privilégiant le résultat net comptable de l'entreprise comme base de calcul plutôt que le résultat fiscal.
  - Négocier la modification de la répartition de la participation aujourd'hui non équitable en répartissant uniformément entre les salarié·es.
- **Intéressement** : Ouvrir un accord d'intéressement afin que la production de valeur créée par les salarié·es puisse être redistribuée en partie pour eux. Ceci permettrait aussi de pallier la participation nulle.
- **Favoriser l'emploi des travailleurs en situation de handicap** : Nous ferons un suivi de l'accord signé par les syndicats et en ferons un bilan régulièrement. De plus, la Direction souhaite négocier un accord agréé permettant de l'exonérer de contribution AGEFIPH en investissant l'équivalent dans l'emploi et les conditions de travail. Nous souhaitons veiller au bon déroulé de cette négociation.
- **Mise en place d'un compte épargne-temps** : En 2019, 129 jours de congés ont été perdus, car non posés par les salarié·es à Smile. Nous voulons négocier un compte permettant aux collègues d'épargner, si besoin, la 5e semaine de congé payé afin d'éviter ces pertes.
- **Les conditions de déplacement** : le Code du travail (L3121-4, L3121-7) détermine que les salarié·es doivent bénéficier d'une indemnisation lorsqu'ils effectuent des déplacements exceptionnels. Cette indemnisation doit être définie par accord au niveau de l'entreprise, nous voulons la mettre en place.

## Qu'est-ce que le CSE ?

Le CSE est la nouvelle instance qui, suite à la réforme du Code du travail, vient fusionner le Comité d'entreprise, les Délégués du personnel et le CHSCT.

Si le CSE est surtout connu pour les activités sociales (cinéma, ski...), **sa tâche principale est de représenter les salarié·es**, il est consulté pour tout projet qui modifie la marche de l'entreprise, peut

rendre des avis sur les comptes, la politique sociale, la stratégie de l'entreprise ou tout autre modification des conditions de travail.

Le CSE fonctionne grâce à des salarié·es élu·es. Pour remplir leurs tâches, ils ont 3 jours de mandat par mois. À Smile, il n'y a pas de professionnel ou permanent quelconque. Le CSE, c'est avant tout une instance démocratique permettant la représentation des salarié·es.

## Concrètement que fait le CSE

- Chaque mois, les élu·es participent à une **réunion** avec la direction. Les élu·es doivent formaliser les questions posées à l'**ordre du jour et rédiger le compte rendu**.
- Rédiger divers **articles** d'information sur le [site du CSE](#).
- Formuler des **avis** sur tout projet impactant la marche de l'entreprise. ("externalisation" d'une activité, mise en place d'un nouvel outil, télétravail...).
- Formuler trois avis distincts sur les **comptes de l'entreprise, la politique sociale, la stratégie** de l'entreprise en recourant potentiellement à des experts.
- Suivre l'évolution des comptes de la **mutuelle** et de la prévoyance.
- Mettre en place des **activités sociales** (ski, escape game, chèque Noël des enfants...).
- Assister les salarié·es pour des entretiens (**licenciement** par exemple).
- Traiter les questions de **santé et de sécurité au travail**.
- Procéder à l'analyse des risques professionnels, du **harcèlement au travail**.
- Établir la **comptabilité** du CSE.
- Suivre des **formations** (Code du travail, fonctionnement CSE, négociation, mutuelle...)
- Mille autres choses...

Sur des sujets particulièrement techniques, le CSE peut faire appel à des cabinets d'expertise sur son budget de fonctionnement (distinct du budget social).

## Ce qui vous reste à faire

Nous vous appelons donc à vous mobiliser pour les élections du 7 novembre, mais pas que ! En effet, le véritable enjeu est surtout la légitimité que vous pouvez nous apporter. Il est impératif d'avoir plus de 50% de votant au premier tour pour qu'il puisse être validé.

Nous comptons donc sur vous pour diffuser à vos collègues le message qu'il faut aller voter (même si c'est pas pour nous 😊).

## Contact

Pour tout échange vous pouvez nous contacter à [cgt.smile@gmail.com](mailto:cgt.smile@gmail.com).